

# EXPRESSION

## ETIENNE CANIARD : L'ACCÈS AUX SOINS EST MENACÉ

**La hausse de la taxe sur les contrats mutualistes constitue une véritable « injustice sociale », s'indigne le président de la Mutualité française, qui fédère la quasi-totalité des mutuelles. Pour Etienne Caniard, elle va pénaliser directement les usagers et entraver l'accès aux soins.**

**Vous présidez la Mutualité française, qui regroupe la quasi-totalité des mutuelles santé en France. Le gouvernement a décidé de doubler la taxe sur les conventions d'assurance (TCA), à laquelle sont assujettis les contrats dits « solidaires et responsables » depuis 2011. Quelle est votre réaction ?**

**Étienne Caniard :** les gouvernements ont souvent eu tendance à considérer les mutuelles davantage comme une variable d'ajustement financier que comme un acteur responsable dans l'organisation de la protection sociale et de l'accès aux soins. Cette tendance s'est considérablement accentuée depuis quatre ans. Maignon a pensé, à tort, que le doublement de la taxe des contrats solidaires et responsables passerait inaperçu en le présentant comme une mesure technique de suppression d'une niche fiscale qui aurait atteint ses objectifs. La réalité est tout autre. Il s'agit d'un choix délibéré de taxation indirecte des Français, non pas en fonction de leurs revenus mais de leurs besoins de santé.

**Pourquoi cette mesure va-t-elle à l'encontre d'une meilleure organisation des soins ?**

**E. C. :** les difficultés d'accès aux garanties complémentaires et donc aux soins risquent de modifier les comportements des patients dans le sens d'un plus grand recours à l'hôpital, par exemple pour les urgences. Paradoxalement, cette taxation des complémentaires pourrait augmenter les dépenses de l'assurance maladie tout en dégradant la santé de nos concitoyens par un recours aux soins plus tardif. Cette mesure va totalement à l'encontre d'une meilleure organisation des soins. Si les contrats solidaires et responsables ont bénéficié d'une exonération intégrale jusqu'en 2010, c'était pour inciter les assurés sociaux à suivre le parcours de soins coordonnés et limiter la sélection des risques. En outre, elle accentuera la dérégulation et favorisera l'exclusion par la sélection des risques. Il s'agit, ni plus ni moins, d'une grande injustice sociale !

**Le gouvernement avait-il un choix plus équitable pour les Français ?**

**E. C. :** le recours à la CSG aurait été à la fois plus juste et plus efficace. La fiscalisation des contrats responsables n'est qu'une mesure d'affichage et de façade, destinée à rassurer les marchés sur la volonté du gouvernement de réduire les déficits publics. Le gouvernement a délibérément choisi de faire peser sur les usagers une très grande partie de l'effort budgétaire, alors que des secteurs entiers de l'économie en sont totalement exemptés. C'est une erreur dans la mesure où ce sont moins les institutions qui sont taxées que leurs membres. La répercussion de cette taxe sur les tarifs des cotisations sera mécanique, rapide et se traduira par une augmentation du coût des complémentaires.

Propos recueillis par Paula Ferreira et Jean-Michel Molins



Mutuelles UMC 35-37 rue Saint-Sabin - 75011 Paris - Tél. : 01 49 29 49 29 - www.mutuelles-umc.fr • Directeur de la publication : Jean-Claude Frey • Directeur de la rédaction : Olivier Drouard • Rédacteur en chef : Nicolas Franche - n.franche@mutuelles-umc.fr - ISSN 2108-3681 • Rédacteurs : S. Livet, P. Ferreira, J.M. Molins • Ont collaboré à ce numéro : A. Messelem et M.J. Ribeaud-Verger • Réalisation - Impression : eDerycra. - www.ederycra.com • Crédits photos : UMC - Shutterstock • Tirage : 81 000 exemplaires sur papier 100% recyclé • Union soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - RNM 784 491 996 - CPPAP : 0410 M 07274.



pages 2-3  
**ACTU UMC :**  
mobilisons-nous !

page 4  
**EXPRESSION :**  
Étienne Caniard,  
interview



## ÉDITO du Président

**Le principe mutualiste repose sur des valeurs républicaines.**

La mutualité est œuvre de solidarité, d'entraide, de démocratie sociale, d'intérêt général et de proximité ! Il ne faut jamais oublier que nous ne sommes pas égaux devant la maladie, que la santé est le terrain naturel de l'injustice et de l'inégalité la plus sauvage...

Héritière d'une pratique séculaire d'entraide, la Mutualité française, forte de deux caractéristiques : indépendance et solidarité, développée au fil de l'histoire du pays depuis 200 ans, a vu son Histoire évoluer en parfait parallèle avec celle de la conquête des Libertés individuelles et collectives. C'est ce patrimoine que nous avons la responsabilité et le devoir de défendre aujourd'hui face aux actes d'un monde où l'Homme n'est plus au cœur des défis et des ambitions. Nous devons, nous, comprendre que ce domaine de la santé, c'est d'abord la réalité d'un principe fondamental d'égalité entre les citoyens, donc de paix et de progrès. C'est la raison pour laquelle la Mutualité, au-delà de toute considération politique, a très vivement réagi lorsque les parlementaires ont voté un doublement de la taxe sur les conventions d'assurances et envisagé un certain nombre d'autres prélèvements tous aussi socialement injustes, incohérents, et lourds de conséquences pour nos adhérents et, d'une manière générale, pour l'accès aux soins de tous.

Nous n'allons pas relâcher notre action en continuant d'interpeller les parlementaires et les sénateurs qui portent la responsabilité de ce nouvel impôt sur la santé qui va dangereusement compromettre la capacité de bon nombre à se soigner, sans pour autant ni réduire la dette du pays, ni résoudre la question du financement de la santé ! Chacun doit se mobiliser pour s'opposer à ce nouveau déferlement de mesures de façade, portant atteinte à la nécessaire justice sociale, en signant la pétition nationale lancée par la FNMF (voir [www.mutualite.fr](http://www.mutualite.fr)).

**Ne baissons pas les bras, il en va de l'avenir de tout notre système de protection sociale !**

Jean-Claude Frey

## ACTU UMC

### UN IMPÔT SUR LA SANTÉ :



**D**epuis l'annonce du passage de 3,5 % à 7 % de la taxe sur les contrats des complémentaires santé, l'ensemble du mouvement mutualiste est mobilisé en proposant à tous les Français de signer une pétition sur le thème : « **Un impôt sur notre santé ? C'est non !** » La majorité des mutuelles n'ont en effet pas d'autre choix que de répercuter cette taxe sur les cotisations. Rappelons que ce sont des organismes à but non lucratif, qu'elles n'ont pas de capital, qu'elles ne distribuent pas de dividendes à des actionnaires et qu'elles ne peuvent être déficitaires comme la Sécurité sociale !

Et, nous le savons, si les cotisations augmentent, les personnes disposant de faibles ressources vont choisir des garanties moins protectrices, voire renoncer à leur complémentaire santé. Or, cette couverture est indispensable, notamment pour accéder aux soins courants tels que la médecine de ville, les médicaments, les examens. 01

La colère et l'incompréhension face à cette mesure injuste ne touchent pas seulement les 38 millions de mutualistes. C'est pourquoi nous vous invitons à signer et à faire signer la pétition mise en ligne par la Mutualité française sur le site [www.mutualite.fr/petition](http://www.mutualite.fr/petition).

**POUR SIGNER LA PÉTITION : RENDEZ-VOUS SUR [www.mutualite.fr/petition](http://www.mutualite.fr/petition) OU dans vos agences UMC**

## ACTU UMC

### TAXE SUR LA SANTÉ : MAUVAIS COUP POUR LE BUDGET DES MÉNAGES

**Le gouvernement a décidé de doubler la taxe sur les contrats de complémentaire santé. Cette mesure va peser lourdement sur le budget des ménages, entraînant une augmentation inéluctable des cotisations des mutuelles. Si les pouvoirs publics ne reviennent pas sur leur décision, tous les contrats mutualistes seront taxés à 7 % au 1<sup>er</sup> janvier 2012.**

**D**oublement de la taxe sur votre complémentaire santé ! Le gouvernement a décidé de faire passer de 3,5 % à 7 % la taxe sur les contrats dits « *solidaires et responsables* ». Cette mesure, prise sans aucune concertation, a de quoi choquer tous ceux qui consacrent une part croissante de leur **budget à la santé** de leur famille. Jusqu'en 2010, les contrats responsables étaient entièrement exonérés de cette taxe sur les contrats d'assurance. Pour quelle raison ? Parce que ces garanties respectent des obligations fixées par les pouvoirs publics eux-mêmes lors de la dernière réforme de l'assurance maladie. Ces complémentaires santé incitent ainsi les assurés sociaux à respecter le passage par le médecin traitant et comprennent la prise en charge d'au moins deux prestations de prévention.

#### Des contrats « vertueux » durement frappés

En optant massivement pour ces contrats, les adhérents mutualistes ont fait preuve d'un sens de la responsabilité qui a sans doute permis de réguler les dépenses de santé de notre pays. Or, aujourd'hui, un constat s'impose : ces contrats « vertueux » sont encore plus durement frappés par l'augmentation de la taxe que les autres contrats de complémentaire santé. Si les pouvoirs publics n'entendent pas raison et ne reviennent pas sur leur décision, une hausse des cotisations des mutuelles est malheureusement quasi inéluctable. En effet, les mutuelles ont l'obligation d'équilibrer leur budget et ne peuvent pas se permettre d'être en déficit. En outre, depuis plusieurs

#### UNE HAUSSE

#### INQUIÉTANTE DES RENONCEMENTS AUX SOINS

Au cours de l'année écoulée, 29 % des Français ont renoncé à des soins médicaux ou les ont reportés en raison de difficultés financières, selon le dernier baromètre Cercle santé-Europe assistance.

Une augmentation qui a de quoi inquiéter : ils étaient 23 % en 2010 et 11 % en 2009.

Ce sont les soins dentaires et les lunettes qui sont concernés dans 75 % des cas et les soins courants, tels que l'accès au généraliste, dans 12 %.

années, elles doivent supporter des charges supplémentaires liées en grande partie aux désengagements successifs de la Sécurité sociale : augmentation des forfaits à l'hôpital, baisse de prise en charge des médicaments, participation obligatoire au Fonds de financement de la couverture maladie universelle (CMU).

En tant que citoyens, les mutualistes sont conscients de la nécessité pour notre pays de prendre des mesures propres à stopper l'endettement public. Mais ils peuvent s'étonner que les pouvoirs publics fassent peser une si grande partie de l'effort sur les usagers du système de santé, alors que d'autres sources de financement sont oubliées.

Sylvie Livet



#### Pour signer la pétition : rendez-vous dans vos agences.

**Agence de Paris :**  
35-37 rue Saint-Sabin - 75011 Paris  
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h

**Agence Normandie-Picardie :**  
9 avenue de Bretagne - 76100 Rouen  
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

**Agence Champagne-Ardenne :**  
20 avenue Anatole France - 10000 Troyes  
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

**Mutuelle du Maine Agence Pays de Loire :**  
23 place d'Alger - 72013 Le Mans Cedex 2  
Du lundi au vendredi 9 h à 12 h 15 et de 13 h 15 à 17 h

**Agence Centre :**  
3 rue des Chats Ferrés - 45000 Orléans  
Du lundi au vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h

**Mutuelle Haut Saônoise Agence France-Comté :**  
16 rue de l'Aigle Noir - 70000 Vesoul  
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

**Agence Sud-Ouest :**  
Résidence Vivaldi  
48 cours du Maréchal Gallieni - 33400 Talence  
Du lundi au vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h

**Agence Midi-Pyrénées :**  
Z.I. Larrieupolis - 6 avenue Gutenberg  
31120 Portet-sur-Garonne  
Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30